

# Enquête publique sur le dossier Someca

## Table des matières.

- 1) Introduction
- 2) Situation, besoins et exploitation
- 3) Sécurité routière et tonnage
- 4) Proximité des habitations
- 5) Santé des habitants : vibrations, poussières, bruit, eau, stabilité des sols
- 6) Environnement : Natura 2000, Grand-Duc, chiroptères.
- 7) Emploi.
- 8) Conclusion.

## Introduction

Après lecture de l'imposant dossier Someca, diverses impressions.

Un dossier techniquement bien ficelé, mais qui comporte des zones vagues parfois incomplètes et contradictoires.

Le dossier déposé en Mairie début 2018 parlait d'une activité restreinte de concassage d'inertes.

Le concasseur étant de type mobile et d'une activité de 3 semaines et 4 ou 5 fois l'année.

Les tonnages évoqués maintenant n'ont plus rien à voir avec ceux du départ.

Tout comme la durée de l'exploitation : 30 années pour le stockage et indéterminé pour le concassage.

En filigrane, on découvre que la Someca devra faire face à la fermeture de plusieurs sites, dont Brignoles en 2024. L'intention est de regrouper toute l'activité aux Codouls.

Les habitants des Codouls et du Thoronet bénéficieront d'un paysage « lunaire » d'une pollution de l'air et d'un environnement bruyant durant minimum 30 ans.

## Situation, besoins, exploitation

Le site des Codouls est à l'entrée du village, et à moins de 2km250 de la place de la Mairie.

De 180 mètres à 1 km du site nous avons des centaines d'habitations (Codouls, Clau Dane, ....)

80% des habitants sont retraités, vivent à l'année et seront impactés toute la journée.

D'ailleurs dans le dossier Someca très peu de plans montrent le nombre d'habitations et on ne parle que très peu des habitants des Codouls et du village.

A 5 km du site et à l'est se trouve déjà une activité du même type, Provence Granulats. Ce site près de la déchetterie et pas d'habitation couvre les besoins de recyclage.

A l'ouest nous avons le site de Pizzorno pour les déchets verts.

**Dans son rapport la Someca cite : « il y a déjà 10 installations de stockage dans le Var et 17 carrières acceptent les déchets inertes ».**

D'après les précisions de la Someca, ces sites seraient saturés dans 20 ans.

Donc, nous avons un village encerclé par des sites de recyclage, Pizzorno, Provence Granulats, Someca Brignoles (jusque 2024) Someca Puget sur Argens ...

Il faut savoir que Provence Granulats possède déjà une autorisation qui permet de couvrir tous les besoins du secteur.

**Pourquoi 2 identiques sur une distance de 5 km !!!!!**

Autre élément contradictoire en page 114 et 115, **on parle d'un site « déjà existant et exploité depuis plusieurs années » en totale contradiction avec page 7 « ce dernier n'est pas exploité »**

Ce qui est la réalité, le site est à l'abandon depuis près de 20 ans. Donc, aucune justification valable pour cette nouvelle activité projetée.

Autre observation contradictoire : page 112 : **sur la plateforme Someca déjà existante et dépourvue de végétation.** Alors que l'arrêté d'autorisation du 21/12/1989 il était prévu « **le sol de la plateforme de base en fin de travaux fera l'objet d'une plantation d'arbustes et d'arbres par ilots sur la moitié de sa superficie** »

Ces travaux n'ont jamais eu lieu et ce malgré un PV attestant de la conformité des travaux délivrée à la Someca. La question du bien-fondé des bonnes pratiques peut-être remise en cause.

## Sécurité routière et tonnage

La Someca annonce pouvoir atteindre une quantité de déchets de 100000T à 200000T par an, dont la moitié pour le concasseur. Page 2 du rapport : transit de granulats venant des autres sites Someca : « **Tout le concassage aux Codouls** »

La Someca parle de 52 camions par jour, si nous comptons également le retour, nous serons à 104 camions par jour. A ce nombre vient s'ajouter les camions qui vont venir s'approvisionner en déchets revalorisés.

**La Someca suite à son 1<sup>o</sup> rapport de 2018 a augmenté considérablement le tonnage de déchets, le nombre de camions et surtout le nombre de jours d'exploitation du concasseur.**

En effet ce sera toute l'année sauf les W-E et juillet et août, donc, plus ou moins 221 jours par année.

**Un calcul très simple : plus de 100 camions par jour (8 h) = 12,5 camion de l'heure soit un camion toutes les 5 minutes sur la départementale.**

Vu que la route d'accès à la carrière est très étroite, 2 camions ne pourront se croiser, donc, un risque d'embouteillage sur la départementale.

Vu le nombre de camions, ce sera un mouvement incessant sur le site de la carrière, avec des déchargements qui ne seront pas ponctuels comme indiqué sur le rapport page 85 mais en continu. Ceci causé par le nombre important de manœuvres : camions, concasseur, remblaiement, déchargements et chargements.

Le transit des camions va venir s'ajouter sur la départementale au trafic déjà existant, les camions Pizzorno, Provence Granulats, les voitures particulières, camionnettes et autres transports.

**Qui prendra en charge les dégâts routiers ????**

**Quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des usagers ????**

**Il nous semble important d'effectuer une étude sur l'impact qu'aura l'activité de la Someca sur nos routes. En sachant que cette voie importante est déjà très accidentogène.**

## Proximité des habitations

Sur les différents sites (carrières) existants déjà, dans la majorité des cas, il y a peu ou pas d'habitations (ex : Provence Granulats à 5 km)

Sur le site des Codouls, presque toutes les habitations ont été construites après l'année 1998, donc après la fin de l'exploitation définitive de la carrière.

En effet, aussi bien la commune du Thoronet que les agences immobilières déclaraient la carrière fermée définitivement.

La Someca dans son dossier de près de 300 pages ne parle pas des habitants des Codouls, tout juste, il cite la présence de la 1<sup>o</sup> habitation à 180 mètres à 2 ou 3 reprises et elle cite le village une fois à 3 km.

Entre le site de la carrière et le village (place de ma Mairie à 2km250) il y a un couloir de centaines d'habitations.

La proximité et l'activité de la carrière qui sera permanent va dévaloriser l'immobilier. De l'avis d'agents immobiliers de 30% à 50% de la valeur des maisons.

Qui voudra acheter une habitation aux Codouls, que vont faire les propriétaires qui voudront vendre pour assurer leur retraite.

**Quel sera l'avenir pour les habitants des Codouls ?**

**Une étude précise de la perte de valeur immobilière devrait être faite, ainsi qu'une étude des mesures de dédommagements.**

## **Santé des habitants**

Au vu des tonnages exploités, de 100000T à 200000T par an et de 50000T à 100000T de concassage par an. Nous pourrions avoir plus de 900t par jour de déchets dont près de 450T passant par le concasseur par jour.

Il va y avoir sur ce site une activité digne d'une circulation sur le ring de Paris. En effet, un camion toutes les 5 minutes, pesage, déchargement, rechargement ou retour à vide. Des engins pour la mise en place de ces déchets, en stockage, dans le concasseur, etc....

Après peu de temps, la plupart des Thoronnéens vont voir de chez eux le va et vient des camions et engins sur le site de remblayage et cela pendant plus de 30 ans. D'ailleurs il va y avoir la réalisation d'une piste pour accéder à la zone de remblaiement, elle sera aménagée en début de chantier et prolongées par phases de 5 ans (voir page 113)

A cet endroit plus d'arbres, mais que des gravats. Avant de revoir la verdure 35 années seront passées. Nous allons voir un 2<sup>o</sup> Balançon. D'ailleurs page 45 il est écrit que le projet ne fait pas l'objet d'une demande de permis de construire et d'autorisation de défrichage.

Toute cette exploitation aura un impact sur notre santé à tous.

Un environnement bruyant, continu, peut provoquer de graves dépressions.

Des commodités sont prévues pour les travailleurs mais aucun détail pour les eaux usées des toilettes.

Contrairement à ce qui est indiqué sur le rapport, il y a déjà un point d'eau à 100 mètres de la plateforme. Un constat par huissier a été réalisé. Ce point d'eau ne sera-t-il pas pollué.

**Poussière et bruit**

Page 8 : sensibilité environnementale en fonction de la localisation du projet : projet pas concerné par les nuisances sonores ! Projet pas concerné par les vibrations ! Projet n'engendre pas de modifications des activités humaines !!

Plusieurs mesures prévues mais complètement insuffisante, par ex : **pour le bruit : une analyse 1 fois par mois les 3 premiers mois et ensuite tous les 3 ans !!!!!**

Concernant les poussières, des mesures de retombées des poussières est au minimum trimestrielle ; un bilan annuel est transmis à la DREAL mais !!!!! Il suffit que le jour du mesurage il y ait peu d'activités ou qu'il pleuve.

**Page 35, ISDI Someca à plus de 10m des habitations, et le traitement à 20m, donc dans nos jardins.**

La Someca va accepter sur le site, le verre alors qu'il est interdit à Brignoles !!!

La Someca va accepter également les matériaux bitumineux de démolition des routes !!

Le site se situe dans un contexte particulier, habitations dans un relief vallonné avec des vents tournants.

La poussière et le bruit n'ont pas de frontière, au gré du vent ils seront transportés au-dessus des habitations, la poussière retombera sur les habitations, les vignes « **appellation contrôlée** » les oliviers, les piscines, et surtout les habitants et leurs animaux domestiques.

Comme il ne pleut pas énormément dans notre secteur, il faudra de l'eau, beaucoup d'eau vu **l'activité intense**, les bassins et citernes seront vite vides.

**Rapport page 55 : prélèvement de l'eau, normalement utilisation des eaux pluviales mais !!!! Dans le dossier une demande d'enregistrement pouvant aller jusqu'à 75000 m cube sans forage.**

L'activité intense sur le site provoquera des vibrations permanentes, d'où un impact sur la stabilité du sous-sol.

Les habitations des Codouls et du Thoronet ont déjà souffert de problèmes de stabilité lors des grosses périodes de sécheresses suivies de périodes de fortes pluies.

**Des études et relevés in situ seraient nécessaires afin d'étudier l'impact de l'activité sur ces points. Les justifications généralistes du dossier ne permettent pas de se prononcer.**

**Le contexte urbanistique est peu compatible avec de telles installations et cumulé à l'intérêt écologique du site. Y compris les éléments inconnus non étudiés dans le dossier comme la présence du Grand-Duc.**

**Ne devrait-il pas nécessiter de la part de Monsieur le Préfet une instruction suivant les règles contraignantes de l'autorisation comme spécifié dans l'article L512-7-2 du code de l'environnement.**

# Impacts

Site d'exploitation couvert par la Znieff des Recoux, entre les relevés de 2003 et la dernière mise à jour de 2016 on note une évolution positive de la biodiversité (période d'inexploitation du site)

En 2009, le réseau Natura 2000 a indiqué dans son rapport reconnaître l'intérêt de ce secteur, proposant une action possible.

## **L'extension du site val d'Argens à la montagne de l'Ubac et le classer en APB**

L'intérêt n'est plus à prouver. Le projet se cantonne aux chiroptères sans nouvel inventaire faunistique ou floristique (plusieurs contacts visuels et auditifs dont le Grand-Duc et autres grands rapaces ont été faites)

**De plus le site comprend des micros zones humides, une évaluation sur les batraciens ne devrait elle pas être exigée.**

L'étude naturaliste semble succincte et devrait être complétée afin d'apprécier l'impact réel de l'activité projetée.

Page 113 : il est indiqué que l'activité n'entraînera pas de rupture de corridors écologiques, car il s'agit d'un milieu eutrophisé.

**In situ on note qu'à l'ouest le site est traversé par « l'Ubacs des Maures » créant un corridor possible entre le val d'Argens et la plaine des Maures.**

**Une étude supplémentaire semble nécessaire afin d'évaluer cette éventualité.**

Page 115 : destruction et détérioration de l'habitat.

Sans étude réalisée à ce sujet sur toutes les espèces potentiellement présentes, comment affirmer une réponse négative !!!

De plus, la société justifie dans ce chapitre exploité le site depuis plusieurs dizaines d'années or à notre connaissance depuis 1997 aucune activité légale justifiée par une autorisation ou une déclaration n'est à signaler.

Seule une déclaration du 23/04/2019 a été déposée juste avant le dépôt du présent dossier.

Pour confirmer nos dires, la Someca précise page 7 « ce dernier n'est pas exploité »

# Emploi

Sur le premier projet proposé à la Mairie en 2018, la Someca faisait état de 2 emplois pour des habitants du Thoronet.

Sur ce nouveau projet, plus un mot sur les emplois sauf le nom de la personne qui sera chargée de la surveillance.

# Conclusion

Depuis que l'association ASDC a eu connaissance du projet de la Someca, nous œuvrons pour empêcher le site des Codouls d'être à nouveau l'objet d'une exploitation de type industriel.

Situé dans un hameau paisible et verdoyant nous refusons que notre qualité de vie ainsi que notre environnement soient impactés négativement.

Après des années d'exploitation en tant que mines de bauxite, la nature avait repris ses droits et le village sa tranquillité.